

Directions de l'Aménagement Urbain  
et de la Transition Ecologique  
Direction de l'Urbanisme – Service Foncier  
JPB/CGG/SB/EB

**ARRETÉ N°305/2022**

**OBJET :** Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement anticipé partiel d'une voie communale dénommée « chemin vert ».

**Le Maire de la Ville de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 111-1, L 141-1, L 141-3, L 141-4 et R 141-4 à R 141-10,

**Vu** le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2141-1 et L 3111-1,

**Vu** le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L 134-1, L 134-2 et R 134-3 à R 134-32,

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**Considérant** la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable au déclassement anticipé d'une partie du domaine public routier communal, en l'espèce une partie de la voie dénommée « Chemin Vert » et ses dépendances,

**Considérant** que le déclassement anticipé est justifié par la nécessaire continuité d'usage direct du public, en l'espèce des riverains du Chemin Vert.

## **ARRETE**

### **Article 1 : Objet de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement anticipé d'une partie de la voie dite Chemin Vert sur le territoire de la commune de Gonesse.

Le périmètre concerné, s'étend de l'entrée de la rue d'Aulnay jusqu'au droit du 44 Chemin Vert et figure précisément dans le dossier d'enquête publique.

### **Article 2 : Lieu – date d'ouverture, durée, dates ultimes de l'enquête et horaire**

L'enquête se déroulera à la Direction de l'Urbanisme, sise Pôle Administration Générale et Sports (PAGS), 4 place du Général de Gaulle à Gonesse, siège de l'enquête, **durant 15 jours consécutifs du vendredi 22 juillet 2022 inclus au lundi 08 août 2022 inclus.**

Le dossier d'enquête publique susvisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la Commissaire Enquêtrice seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux mentionnés au présent article, et cela pendant toute la durée de l'enquête.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la direction, hors jours fériés, à savoir les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les mardis de 13h30 à 17h30.

### **Article 3 : La Commissaire Enquêtrice et ses permanences**

Madame Annie LE FEUVRE est désignée en qualité de Commissaire Enquêtrice. Elle recevra au siège de l'enquête aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 22 juillet de 9 h à 12h ;
- Mardi 2 août de 13h30 à 17h30;
- Lundi 8 août de 13h30 à 17h30.

### **Article 4 : Observations du public**

Toute personne peut consigner ses éventuelles observations, suggestions et/ou contre-propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, soit par courriel à l'adresse [foncier@mairie-gonesse.fr](mailto:foncier@mairie-gonesse.fr), soit par courrier à l'Hôtel de ville de Gonesse, 66 rue de Paris, B.P 95503 Gonesse cedex en spécifiant l'objet « Enquête publique, déclassement partiel Chemin Vert ». Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique et seront consultables pendant toute la durée de l'enquête.

### **Article 5 : Publicité légale et information complémentaire du public**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Gonesse au moins quinze (15) jours avant le début de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci. Il sera également publié sur le site internet de la commune <https://www.ville-gonesse.fr/>

### **Article 6 : Communication du dossier d'enquête et des documents annexés**

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci. Les pièces constitutives du dossier seront également consultables, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la Mairie de Gonesse <https://www.ville-gonesse.fr/>, rubrique « Cadre de vie », sous-rubrique « Enquêtes publiques, concertations, consultations ».

### **Article 7 : Clôture de l'enquête – rapport et conclusions de la Commissaire Enquêtrice**

A expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par la Commissaire Enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de la Commune le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées qui spécifieront si elles sont favorables ou non.

Une copie du rapport de la Commissaire Enquêtrice sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

### **Article 8 : Décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, le déclassement anticipé hors du domaine public routier communal pourra être prononcé par le Conseil municipal, compétent en la matière.

Au cas où les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seraient défavorables à l'opération, le Conseil municipal pourra passer outre en adoptant une délibération motivée.

### **Article 9 : Ampliation**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise ;
- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles ;
- Madame la Commissaire Enquêtrice.

Fait à Gonesse, le 4 juillet 2022

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **06 JUIL. 2022**

Publié, le : **06 JUIL. 2022**

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Le Directeur Général Adjoint des Services

**Christine TAILLER**

**Vincent BRYCHE**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au

Objet de l'acte : déclassement anticipé partiel d'une voie communale dénommée  
"Chemin Vert".

.....  
Date de décision: 04/07/2022

Date de réception de l'accusé 06/07/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022ARRETE305

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220704-2022ARRETE305-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Arrêté 305.pdf ( 99\_AR-095-219502770-20220704-2022ARRETE305-  
AR-1-1\_1.pdf )